

OPÉRATION "TRANQUILLITÉS VACANCES"

Date de la demande :

Demandeur :

Date et lieu de naissance :

Adresse de l'habitation à surveiller :

.....

Habitation équipée d'une alarme : OUI NON

Téléphone du domicile :

Téléphone pour vous joindre sur votre lieu de vacances :

Personne à joindre en cas d'urgence : M. Mme

Adresse :

Téléphone :

PÉRIODE D'ABSENCE : du au

PARTICULARITÉS :

Véhicule dans la propriété : OUI NON Immatriculation :

Le portail de l'entrée sera : Fermé Ouvert

Les volets seront : Fermé Ouvert

Personnes (voisins, famille, ...) intervenants au domicile : OUI NON

Nom et adresse :

Autorisez-vous la Police Municipale à pénétrer dans l'enceinte du jardin ? OUI NON

Je soussigné(e), M. ; Mme ;, reconnais que la présente demande n'engage en aucune manière, ni la responsabilité de la ville ni celle de la Police Municipale en cas de cambriolage, d'intrusion ou d'incidents divers. Cette opération est effectuée GRATUITEMENT par la Police Municipale.

Signature :

OPÉRATION "TRANQUILLITÉS VACANCES"

Quelques conseils :

Les vacances approchent, vous vous préparez à partir, prenez ces quelques précautions pour assurer la sécurité de vos biens :

Protection des accès :

- Verrouillez vos portes et fenêtres,
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement,
- N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés,
- Évitez de laisser vos clés sous le paillason, pots de fleurs, boîte aux lettres, ...

Vos biens : Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent,

- Répertoriez vos objets de valeur et notez les numéros de série, faites des photos ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédit, ...

En cas de longue absence :

- Mettez en lieu sûr (banque par exemple) bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.
- Laissez une apparence habituelle à votre habitation, pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets et de relever votre courrier.

Une proposition :

Si vous le désirez, la **POLICE MUNICIPALE de Villemur-sur-Tarn** assurera, dans le cadre de ses missions de surveillance habituelles, des passages fréquents à votre domicile durant votre absence.

Si vous partez au minimum 5 jours consécutifs et si votre habitation est inoccupée et fermée pendant votre absence, vous pouvez bénéficier de ce **service gratuit**.

Renseignements utiles :

Pour bénéficier de l'opération « Tranquillités vacances » pour la surveillance de votre habitation ; **Veillez vous rendre, au moins 48 heures avant le départ à l'accueil de l'hôtel de ville, Place Charles Ourgaut.**

Attention :

Aucune demande tardive, ni aucune demande par courrier ou par téléphone, ne pourra être prise en considération. Munissez-vous d'un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone, loyer, ...).

**PRÉVENEZ-NOUS SI VOUS MODIFIEZ LA DATE
ET/OU LA DURÉE DE VOTRE ABSENCE.**